



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, que par l'arrêté portant le n° EAU-AUT-24-0444 du 13 août 2024 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité,

le bureau EHLEN s.à r.l, au nom et pour le compte de la société EIFEL-HAUS LUXEMBOURG S.A., a obtenu l'autorisation pour 3 forages géothermiques au 238, rue des Romains à Bertrange.

Aux termes de l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 28 août 2024

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Sophie HUMBERT
Secrétaire adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'arrêté relative à l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un parking couvert à Bertrange, a été publié et affiché conformément à l'article 24, 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 28 août 2024

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Sophie HUMBERT
Secrétaire adjointe